

FO **Négociations** **au sein de la Branche des IEG** **Energie CPPNI du 18 novembre 2025**

DÉCLARATION FO ÉNERGIE

Mesdames et Messieurs les représentants des employeurs des IEG,

Les discussions relatives aux mesures salariales de branche ont abouti à une décision unilatérale de la part des employeurs. FO Énergie déplore que ces derniers n'aient pas su entendre les attentes des agents des IEG, ni mesurer les répercussions de cet échec. Au cours de cette négociation, vous avez justifié le niveau de votre proposition par la volonté de laisser aux entreprises de la Branche une plus grande latitude dans la conduite de leurs négociations sur les mesures salariales individuelles.

Les premiers retours des négociations de certaines entreprises laissent à penser que votre message n'est pas suivi d'effet. Nous n'étions pas dupes, donc cela ne nous surprend pas et ne surprend pas les salariés non plus.

Le message envoyé est clair :

- Les employeurs de la Branche des IEG refusent de prendre en compte la perte du pouvoir d'achat auquel doivent faire face les personnels;
- Les entreprises mènent une politique salariale d'austérité limitant au minimum la reconnaissance financière de l'engagement et des efforts produits par les salariés.

Ces politiques salariales, quel que soit leur niveau, ne sont clairement pas au rendez-vous et vous porterez seuls la responsabilité de leurs conséquences.

Aujourd'hui, le dossier d'évolution de la grille salariale revient de nouveau sur la table et les vraies négociations sur le sujet commencent. FO Énergie l'a indiqué à plusieurs reprises : ce dossier ne pourra aboutir que si votre mandat évolue. Vous avez indiqué que cela était le cas, nous attendons de voir le niveau de ces évolutions.

FO Énergie tient à rappeler que sa position, exprimée sans ambiguïté lors des précédentes négociations, demeure inchangée. Notre mandat est clair : il traduit fidèlement les attentes des salariés des IEG. Nous refusons catégoriquement toute refonte de la grille de rémunération qui serait au rabais, injuste ou inefficace.

Nous espérons que la suspension des négociations en juin 2024 vous aura permis de mesurer l'ampleur du malaise et la nécessité d'une évolution significative de vos propositions. À défaut, il nous sera difficile d'envisager une issue favorable à cette négociation.

Un nouveau système de rémunération doit recueillir l'adhésion des personnels des IEG. Cela suppose qu'il incarne un véritable progrès social pour l'ensemble des salariés — et non une régression. Il est bon de le rappeler clairement.

Agir, ne pas subir!